



1967 FÉVRIER 17/18

Terminé

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de plusieurs  
chemins sur la commune de Bellevue

du 8 octobre 1968

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Bellevue du 21  
mai 1968;

vu le préavis favorable des Archives d'Etat du 20  
septembre 1968;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des  
artères du 2 avril 1968,

## A R R Ê T É :

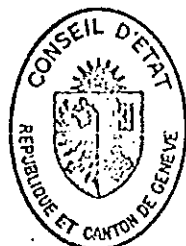
Il est donné les noms ci-après aux chemins situés :

- CV-4758
- 1) Chemin des Chanats : entre l'autoroute et la route de Valavran.
  - 2) Chemin du Planot : entre l'autoroute et la Radio Suisse.
  - 3) Chemin de La Radio : entre la Radio Suisse et la rto de Viroloup.
  - 4) Chemin du Gobâk : entre la route de Viroloup et le chemin Heuf.
  - CV-20281 \* 5) Chemin William-Rapcard : entre la rto de Valavran et l'autoroute  
ex-chemin du Cros d'El.
  - 6) Route de Valavran : entre la rto de Collex et la croisée de  
Colovrex.
  - 7) Rue de la Printanière : entre la route de Suisse et la Gare de  
Gonthod-Bellevue. *Leissin*
  - CV-21059 \* 8) Route des Romelles : entre la route de Suisse et l'autoroute. *Leissin Tailleur*
  - CV-24279 \* 9) Chemin des Tuileries : entre le carrefour de la route des  
Romelles et la route de Valavran.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er novembre  
1968.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	1 ex.
Archives	1 ex.
Santier	3 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :

*J. Halland*